

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 6 mars 2020

Adopté à la séance du 2 juin 2020

Sont présents : M^e Morton S. Minc, président

M^e Josée Bédard
M^e Hélène Bédard
M^e Julie Charbonneau
M^e Marie Charest
M^{me} Suzanne Danino
M^e Lise Girard
M^{me} Jill Leslie Goldberg
M. Simon Julien
M^e Natalie Lejeune
M. Michel Marchand
M^e Lucie Nadeau

Sont absents : M^e Marie-Josée Corriveau
M^{me} Nancy Rhéaume
M^e Patrick Simard

1. Ouverture de la séance

La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*. Elle est tenue par courrier électronique, comme le permettent les articles 9 et 10 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil.

Il est prévu à l'avis de convocation transmis aux membres qu'elle se termine le 6 mars 2020 à 18 h.

2. Composition du comité d'examen de la recevabilité des plaintes

L'actuel comité d'examen de la recevabilité des plaintes a été constitué le 3 décembre 2019. Il y a lieu de nommer un nouveau comité en raison de changements à la composition du Conseil de la justice administrative.

Sur la proposition de M^e Morton S. Minc, il est résolu que pour les plaintes qui seront examinées après le 3 décembre 2019, un nouveau comité d'examen de la recevabilité des plaintes soit constitué et composé de sept des membres suivants et selon les modalités suivantes :

- M^e Morton S. Minc;
- M^e Natalie Lejeune (substitut M^e Marie Charest);
- M^e Lucie Nadeau (substitut M^e Hélène Bédard);
- M^e Lise Girard;
- M^e Patrick Simard;
- M^e Julie Charbonneau (substitut M^e Marie-Josée Corriveau);
- M. Simon Julien (substitut M^{me} Jill Leslie Goldberg);
- M^{me} Suzanne Danino (substitut M. Michel Marchand).

M^e Minc est désigné président du comité d'examen de la recevabilité des plaintes.

Il est également résolu que les membres représentant l'Administration dont le président est membre du Conseil siègent lorsqu'une plainte vise un membre de son organisme. Il y a alternance parmi les membres représentant les tribunaux administratifs ne faisant pas l'objet de plainte.

3. Levée de la séance

La séance est levée le 6 mars 2020, à 18h comme indiqué à l'avis de convocation.

Le président du Conseil,

M^e Morton S. Minc